



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 14 mars 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Daniel FAVRE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Philipp DALHEIMER, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Absent – Monsieur Michel BREASSON

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de Guy LANCON
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Charlotte LAFOURCADE a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER
M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Florence PIGNIER

| | | | |
|--------------------------------|-----------|------------|------|
| Nombre de conseillers : | 27 | | |
| En exercice | : 27 | Pour | : 26 |
| Présents | : 18 | Contre | : / |
| Votants | : 26 | Abstention | : / |

1.1. CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL - PLACE DE LA FRUITIERE

Madame le Maire,

INFORME que le Département a émis un avis favorable sur les dispositions techniques du projet d'aménagement de la Place de la Fruitière sur la RD35A.

INDIQUE que la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble de l'opération sont assurés par la commune. Afin de définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cet aménagement, un projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien a été établi.

PRECISE que la convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement, déterminer la maîtrise d'ouvrage, répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service, entre le Département et la commune, pour l'aménagement de la Place de la Fruitière.

Vu le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien du Département,

Considérant la nécessité de définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cet aménagement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de la convention devant intervenir entre le Département et la commune, définissant les modalités techniques et administratives liées au projet d'aménagement de la Place de la Fruitière sur la RD35A.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



25 MARS 2025

25 MARS 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 21 mars 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



La secrétaire de séance - Florence PIGNIER